

Droit de d'accueil sous-tension

Par **Mys**, le **29/05/2023 à 19:52**

Bonjour,

Je dois recevoir mon enfant lors des vacances d'été mais impossible de dialoguer avec sa mère, pas de Contact téléphonique, réseaux sociaux etc .

J'ai seulement le contact mail de son avocat .

Je souhaite de l'aide pour savoir comment procéder pour que cela puisse se faire sans trop de contraintes.

Merci pour vos réponses